

(N^o. 23^e.)

LE VÉRIDIQUE.

(VERITATI SACRUM.)

Du 4 FLOREAL, an 4 de la République Française. (SAMEDI, 23 AVRIL, 1793, v. s.)

Résolution qui établit un tribunal de police correctionnelle à Tartas. — Projets de résolution sur le mode de juger les assassinats.

A V I S

Nous prevenons nos Abonnés de nous envoyer avec soin, pour leurs renouvellemens, une des adresse qui couvre leurs feuilles, de n'adresser leurs lettres et demandes d'abonnement, qu'au Bureau, rue d'Antin, n^o. 3, selon l'ancien usage, et non rue des moulins, ni au cit. Desenne, même rue.

Le prix de ce Journal, rendu franc de port, est de 750 l. en assignats, ou de 9 liv. en numéraire, pour trois mois.

Instruits que notre feuille, Le Véridique, peut enfin, circuler dans les départemens, ou Fréron et Reverchon s'étoient permis de l'interdire; nous reprenons ce titre que nous n'avions changé que pour échapper aux ordres de ces proconsuls.

A N G L E T E R R E.

LONDRES, 12 avril.

On lit dans le *Morning Chronicle* les réflexions suivantes, sur les dernières négociations entre la France et l'Angleterre.

Enfin le sort en est jeté, et toutes les espérances de paix sont pour le moment évanouies. La force des armes va décider si les Français seront en état de soutenir leurs prétentions, et d'identifier avec leur ancien territoire les provinces qu'ils ont incorporées à la république.

Par le décret d'union avec les provinces belgiques, nous voyons qu'ils ont érigé leurs conquêtes en neuf départemens nouveaux, qui comprennent les pays de Liège, Stavelot, Longe et Malmédy, Hainault, Tournaisis, Flandres, Brabant et Namur, la partie autrichienne de la Gueldre, Maëstricht et Venloo, Limbourg et Luxembourg, etc.

Au Sud et à l'Est, leurs nouveaux départemens comprennent le comté de Nice, la Savoie,

No. 23.

Avignon et le comtat Venaisin. Montbelliard et Porentrui, etc.

On ne peut nier que la République française, au moyen de ces grandes acquisitions de territoire, ne soit pour nous une puissance rivale, et l'intérêt de l'Europe est qu'un peuple guerrier et inquiet n'ait pas une telle prépondérance; mais la funeste conspiration des rois n'a-t-elle pas décidé la question? Le traité de Pilnitz a eu pour objet de resserrer les anciennes limites de la France. Un honteux système de partage a été engendré par cette soif de domination qui est la passion des rois, et l'Europe s'est épuisée pour suivre l'horrible exécution de ce complot.

Les monarques éprouvent aujourd'hui la réaction de leur attaque; l'énorme charge de leurs dettes, l'épuisement de leurs forces, le mécontentement de leurs sujets, le secret de leur foiblesse comme de leurs projets dévoilés, tout les réduit à combattre aujourd'hui pour leur sûreté individuelle, tandis que tous les liens d'union sont rompus entre eux.

Les calculs des cours ont été constamment fondés sur cette erreur grossière, que les ressources d'un état désordonné devoient céder à celles des gouvernemens réguliers. Ils plaçoient leurs chimériques espérances sur l'appauvrissement du peuple français, oubliant qu'une nation qui a une fois franchi les limites d'un ordre régulier en finance, peut tirer une grande force des excès mêmes et du désordre que ne comporteroit pas un état de stabilité. Il est vrai que les monarchies ont toujours à leur disposition les mêmes moyens de pouvoir auxquels les Français ont eu recours; mais, pour les mettre en œuvre, il faut se résoudre à passer par les mêmes horreurs.

Il y a cependant dans cet état de détresse où nous sommes, un point auquel tout patriote doit

se rallier, et qui doit lui faire oublier pour le moment le crime ou la sottise qui nous y a précipité. La vindicte nationale contre les auteurs des calamités publiques doit être quelque temps suspendue et céder au besoin plus urgent de rassembler ses forces pour écarter le danger qui approche.

Le moment est arrivé où il faut réunir tous les sentimens et tous les efforts pour opérer la délivrance commune.

L'esprit et le ton de la note officielle de Monsieur Wickam à l'ambassadeur de France, sont indignes d'une nation comme la Grande-Bretagne. elle n'a le caractère ni de la grandeur, ni de la franchise que de charger un ministre de faire de telles questions, sans l'autoriser à entrer même en conversation sur le sujet de ses demandes.

Nous nous sommes compromis dans cette démarche; notre premier devoir est de nous résigner aux conséquences du système imaginé par nos ministres, en attendant que la nation outragée s'en venge sur les têtes coupables.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

H A V R E.

Depuis trois jours le commodore anglais *sir Sidney Smidt*, commandant la frégate *le Diamant*, étoit venu jeter l'ancre sur la grande rade. C'est le même qui voulut, il y a six mois, incendier les frégates en construction, et qui, surpris par une sentinelle, laissa sur le rivage plusieurs fagots souffrés. Ce jour-là les chaloupes canonnières et les galliotes à bombes étoient sur rade, et peu s'en fallut qu'il ne trompât leur vigilance à la faveur des ombres de la nuit.

Cet officier, connu par ses différens coups de main, ne voyant plus à leur poste habituel les bâtimens qui semblent destinés à servir de batteries flottantes pour garder notre plage, s'étoit mis en tête d'enlever le petit corsaire de Calais, *le Vengeur*, dont il n'auroit pas manqué de faire un éclairteur.

En conséquence il a mis à la mer plusieurs péniches armées, et jaloux d'assurer par sa présence le succès de la tentative, il s'y est embarqué lui-même avec son état-major. Il devoit présumer qu'une partie de l'équipage de ce corsaire étoit à terre, qu'une autre étoit endormie: la mer étoit calme, Vers les trois heures, les péniches longeoient le corsaire, et en peu de minutes les Anglais ont sauté à l'abordage.

Quelques coups de fusils ont averti les sentinelles de nos batteries de cet événement. Aussitôt le canon d'allarme a tiré pour avertir la ville.

Heureusement il faisoit calme; autrement *le Vengeur* auroit mis à la voile, et *sir Sidney Smidt* auroit, comme à son ordinaire, fait retentir les ga-

zettes anglaises de sa nouvelle prouesse: plus heureusement encore les cables de ce longre se sont trouvés coupés. Le flot étoit rapide; le bateau et les péniches ont dérivé vers la Seine, et se sont trouvés affalés sur la côte du Sud.

A peine cette mésaventure a-t-elle été connue, que les chefs maritimes ont avisés aux moyens de rendre à *Sidney Smidt* la monnoie de sa pièce.

On a fait sortir à la hâte le longre *le Renard* et plusieurs chaloupes canonnières pour leur couper le chemin.

Sidney Smidt étoit à bord du *Vengeur*, sur lequel il avoit arboré son pavillon; il a commencé par se débarrasser de ses prisonniers en les envoyant sur un canot à Honfleur, puis il s'est préparé au combat. Il espéroit d'abord que la brise s'éleveroit avec le soleil et qu'il pourroit échapper à des barques pesantes; puis réunissant ses péniches montées d'un nombreux équipage, il croyoit embarquer *le Renard*, et se flattoit même de l'enlever aussi. Oh! pour le coup, il auroit dépité tous les gazetiers de l'opposition.

Mais les Dieux en ont autrement ordonné. Le combat s'est engagé avec une égale chaleur, et, pendant plus de trois quarts d'heure qu'il a duré, Eole a eu la dureté de ne pas lâcher un seul zéphir. Un gros canon, chargé à mitraille, à bord d'une chaloupe canonnière, a blessé plusieurs Anglais. Il n'y avoit plus moyen de fuir, et, pour son salut, le commodore a amené son pavillon. Il faut rendre justice à sa bravoure: les voiles du *Vengeur* étoient criblées, ses mâts étoient endommagés: un boulet l'avoit frappé à fleur d'eau. Une des péniches est aussi tombée en notre pouvoir. Si l'on avoit envoyé un plus grand nombre de bâtimens légers, pas une n'auroit échappé; mais elles ont gagné le large, et ont pu rendre compte à leur frégate de ce qui s'est passé.

Sir Sidney Smidt, dont les sautoirades habituelles ne laissent pas de nous causer de l'humeur, est aujourd'hui un ennemi vaincu qu'on respecte dans son malheur: il a été bien dédommagé de quelques sarcasmes indécents qui lui ont été lâchés par quelques gens grossiers, en recevant les témoignages flatteurs de son humanité, de sa politesse, de ses bons traitemens envers les officiers français qu'il a faits prisonniers: il a entendu son éloge de la bouche même de plusieurs d'entre eux, et il doit s'attendre que la nation française ne se laisse point vaincre en bons procédés. Il est parti pour Rouen avec trois officiers, escorté par des gendarmes, et accompagné d'un officier de port, connu par son urbanité, et qui lui a déjà prodigué des égards. Environ quarante Anglais sont en prison, et trois blessés sont à l'hospice.

On a trouvé dans la péniche un incendiaire semblable à ceux trouvés dans le temps sur le rivage. On dit que c'étoit pour brûler le corsaire,

au cas qu'il ne pût être amené : mais on n'est pas maître de ses autres soupçons.

Cet événement a sans doute convaincu que la station de la rade n'est point faite pour rester dans le port, car l'affaire a eu lieu hier matin, et hier au soir, toutes les canonniers et bombardes sont sorties.

Extrait d'une lettre de DINAN, du 23 germinal.

Vous n'ignorez pas, l'ayant annoncé dans votre journal, que nous avons accepté la constitution. Nous nous flattions de jouir enfin de la sûreté des personnes et des propriétés, et des autres avantages que la constitution nous promettoit, et après lesquels nous soupitions depuis plus de cinq ans. Vaine espérance ! inutiles souhaits ! Cette constitution a toujours dormi, et dort encore pour nous d'un sommeil qui ressemble à celui de la mort. Nous gémissons sous un joug plus despotique, plus tyrannique, plus abominable que lorsque le féroce Robespierre et le sanguinaire Lecarpentier, son digne satellite, appesantissoient leur sceptre de fer sur ces malheureuses contrées.

Des monstres décorés de l'habit national, qu'ils deshonnorent, de forcenés jacobins déguisés en chouans, exercent les barbaries, les cruautés, les brigandages les plus inouis, commettent les plus scandaleuses indécences. Des prêtres, la plupart vieillards ou infirmes, qui n'avoient commis d'autres crimes que de n'avoit pas prêté serment, ont été inhumainement massacrés, et quelques-uns tellement hachés par morceaux, qu'il a fallu une couverture pour les porter dans le lieu de leur sépulture.

Des filles ont été dépouillées toutes nues, et exposées aux yeux de ces infames pourceux ; par-tout, on leur arrache leurs mouchoirs de cou, on les fouille de la manière la plus honteuse ; on se livre à leur égard aux violences les plus outrageantes. Des femmes enceintes ont péri, au bout de deux jours, des mauvais traitemens qu'elles avoient reçus. Sous prétexte de chercher des cartouches, on prend argent, mouchoirs, etc. ; on renverse tout dans les maisons, pour s'assurer, dit-on, s'il n'y a point de chouans, et l'on enlève linge, argent, viande, pain, etc. ; voulez-vous faire des observations, on vous présente le sabre ou la bayonnette ; si l'on ne peut mettre la main sur votre argent, qu'on appelle ici des *cartouches*, il faut en fournir, ou être fusillé.

Jugez, d'après ces détails, comment nous pouvons payer nos impositions et l'emprunt forcé ? On nous a pris, presque à tous, assignats et numéraire. On se plaint de notre lenteur à contribuer aux dépenses nécessitées par les circonstances ; mais on ne dit point que toutes nos facultés seront bientôt entre les mains de nos spoliateurs. Est-ce pour nous mettre plus en état de venir au secours de la république qu'on nous envoie des gens qui

nous pillent ? Est-ce pour nous faciliter les moyens de payer l'année prochaine notre impôt en nature qu'on prend en otage nos laboureurs avec leurs harnois, dont on laisse les chevaux périr de faim, et cela dans le temps de la sémence des orges. Encore quelques temps, si l'on n'y porte remède, et la plus horrible famine désolera nos villes et nos campagnes, grâce à la prévoyante politique de ceux qui font consister le républicanisme à ruiner leur pays, le patriotisme, à opprimer et assassiner leurs concitoyens.

Je ne vous parlerai point de pères de familles, de vieillards égorgés, de pères fusillés en gardant leurs troupeaux. Je me lasserai de décrire des horreurs ; j'ai cru cependant que c'étoit bien mériter de ma patrie, et être le véritable ami du peuple, que d'en donner une foible esquisse, et de faire connoître à nos représentans, et à la France entière, les maux sous lesquels nous gémissons. Et qu'on ne dise pas que j'exagère ; plus de dix mille personnes peuvent attester que ces abominations ont lieu dans les départemens des Côtes-du-Nord, d'Ille et Vilaine et du Morbihan ; j'en appelle au témoignage des véritables volontaires, des vrais républicains, et je défie le plus audacieux jacobin de démentir la vérité et l'authenticité d'un seul des faits énoncés dans ma lettre.

Signé Alexandre OVI, cultivateur.

Les bruits de paix qui commençoient à s'accréditer, sont enfin absolument dissipés. Tout annonce, au contraire, l'ouverture prochaine d'une nouvelle campagne. Le prince Charles qui commande l'armée Autrichienne, doit être arrivé à Mayence ; il étoit le 10 avril à Francfort. Les bords du Rhin vont encore être le théâtre principal de la guerre. Il paroît pourtant, que l'Empereur se prêteroient volontiers à une pacification, dont il a, comme nous, un pressant besoin ; mais il se trouve dominé par l'ascendant, que la cour de Londres s'est arrogé sur toutes les puissances de la coalition. Cependant, il peut voir avec peine, que le fardeau de la guerre a toujours pesé presque tout entier sur lui ; tandis que les Anglais en ont retiré tout le fruit qu'ils pouvoient espérer. Il est même à croire que pour peu que les premiers succès de la campagne lui soient défavorables, nous le verrons détacher ses intérêts de ceux de ses perfides alliés, et suivre l'exemple des rois de Prusse et d'Espagne. Ce qui paroît certain, c'est qu'il consentiroit volontiers à renoncer aux pays d'outre-Rhin et à la Belgique, où l'esprit révolutionnaire qu'y ont apporté les Français victorieux, rendroit sa domination presque impossible à rétablir. Au reste, il se trouveroit dédommagé de ce sacrifice, par la portion de la Pologne qui lui est échue en partage, et dont on lui garantiroit la possession.

Les Anglais alors abandonnés à leurs propres forces, deviendroient plus traitables. Ainsi, la rupture des négociations, pourroit devenir un bienfait pour la France : en effet, quand une nation soutient la guerre contre plusieurs puissances confédérées, il est toujours plus avantageux pour elle de faire successivement des traités partiels, que de conclure, en même temps, une paix générale.

Une lettre de Marseille, insérée dans le *Gardien de la Constitution*, nous apprend que Fréron, que l'on disoit à Paris, est toujours dans cette première ville, où il reçoit des fêtes, ayant des sentinelles à sa porte, et distribuées dans l'hôtel qu'il occupe.

Nous trouvons dans la même feuille une lettre relative à la première mission de Fréron dans le Midi. Elle mérite une attention particulière.

Fréron à ses amis Nouet et Lambers.

Les fusillades sont ici à l'ordre du jour. En voilà plus de six cents. . . . Aujourd'hui tous les soldats, adjudans et sergens de la marine y ont passé, avec la municipalité. . . . Trois prêtres ont fermé le bal. Sans la crainte de faire périr d'innocentes victimes, tels que les enfans, les femmes infirmes, tout étoit passé au fil de l'épée; comme sans la crainte d'incendier l'arsenal et les magasins du port, la ville eût été livrée aux flammes, mais elle n'en disparaîtra pas moins du sol de la liberté. Nous avons requis douze mille maçons avec leurs instrumens, et nous allons procéder au rasement. Demain, et jours suivans, fusillades de deux cents, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. . . . Nous avons fait enlever toute l'argenterie des églises. C'est une ribambelle de Saints qui ne finit pas. . . . L'accusateur public du département du Var, Bagne, a dansé la carmagnole; le tribunal populaire aussi. Nous avons donné ordre à toutes les communes du Var d'arrêter les coquins de Toulonnais qui se sont sauvés dans la nuit de l'envahissement. . . .

Signé FRÉRON.

Quelle lettre! Néron ne fit pas pis à Rome, Collot à Lyon, et Maignet à Bédouin.

On accuse Fréron d'être un Prothée politique, qui varie ses métamorphoses suivant les circonstances; mais cette pièce prouve authentiquement que tel étoit Fréron sous Robespierre, tel il se montre aujourd'hui.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence de CRASSOUS.

Séance du 3 floréal.

Organe d'une commission, un membre propose d'établir à Tartas, département des Landes, un tribunal de police correctionnelle; la résolution est adoptée avec urgence.

Un message du directoire avoit informé le conseil d'une variation qui s'étoit introduite dans la

manière de juger les prévenus d'assassinats. Certains tribunaux les soumettent à des juges ordinaires, les autres à des juges spéciaux: de-là les demandes en cassation formées par les prévenus condamnés par des juges ordinaires.

Organe d'une commission chargée de l'examen de ce message, Pons de Verdun propose le projet suivant :

I. Tous les jugemens rendus jusqu'à ce jour, sur les délits d'assassinats, d'après la déclaration de jurys, soit ordinaires soit spéciaux, ne donnent aucune ouverture à cassation.

II. Toute instruction commencée sur un délit de cette nature, soit par un jury spécial, soit par un jury ordinaire, sera continuée.

III. A l'avenir, tout délit d'assassinat sera soumis aux jurys ordinaires.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Un secrétaire donne lecture d'un message qui annonce que le conseil des Anciens a rejeté l'instruction sur les mandats.

Defermond, au nom de la commission des finances, propose une autre instruction, laquelle est adoptée par le conseil.

Entr'autres articles de cette instruction, le conseil décide que, lorsque plusieurs soumissions se présenteront, dans le même jour, le sort décidera de la priorité; et que les soumissions ne pourront être faites que trois jours après la publication de l'instruction, dans le chef lieu de département; il suffira de déposer chez le receveur de l'enregistrement, du prix présumé du bien national pour être admis à en faire la soumission.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence de LECOULTEUX.

Séance du 3 floréal.

Sur le rapport de Maragnon, le conseil approuve la résolution des Cinq-Cents, portant qu'il sera nommé des commissaires par les deux conseils législatifs, pour surveiller les opérations de la trésorerie nationale.

Le conseil approuve une autre résolution qui déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Il en approuve une troisième qui casse les élections illégales du canton d'Orbé, département du Haut-Rhin.

Plusieurs commissions nouvelles sont formées pour examiner les dernières résolutions envoyées par le conseil des Cinq-Cents.

Séance levée.

B E Y E R L É (pour la Société Littéraire)
Propriétaire et Éditeur.